



☪☪☪☪

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE

### JEUDI 15 FEVRIER 2018

☪☪☪☪

#### COMPTE RENDU

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

☪☪☪☪

Le jeudi 15 février 2018 à vingt et une heures, en Mairie, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		LEMONNIER Valérie	X	
DESCAMPS Sophie	X		PINEAU Gérard	X	
VIRGITT I Perrine		X	VEILLOT Chantal		X
LAMEYRE Patrick	X		ZAOUCHE Mohammed	X	
DULMET Yves	X		BARDEAU Marguerite	X	
LAMBRET Nathalie	X		GLEVAREC Ivan	X	
VARON Bernard	X		RIOU Martine		X
FAUPOINT Séverine	X		DECAMPS Guy		X
FONTAINE Pascal	X		COLAGIACOMO Stéphanie	X	
LACROIX Christiane	X		LECLERCQ Serge	X	
NKOUMAZOK Serge		X	MARIAGE Alain	X	
MOUQUET Véronique		X	DOMENECH Isabelle	X	
BAZZA Abdelmounaime		X	LEBRET Claude	X	
ROBIDET Christine	X				

P = Présent ; A = Absent

**Absent(s) ayant donné (s) procuration :** Mmes VIRGITT I (procuration à M. VARON) ; MOUQUET (procuration à Mme. LAMBRET) ; VEILLOT (procuration à Mme. DESCAMPS) ; RIOU (procuration à Mme. ROBIDET).

**Secrétaire de séance :** Madame Marguerite BARDEAU.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	20	4	24	08/02/2018

☪☪☪☪

Monsieur DESHAYES, Maire, procède à l'appel des conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

**1 APPROBATION du COMPTE-RENDU du 24 NOVEMBRE 2017**

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 Novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

**2 PARC NATUREL REGIONAL – REMPLACEMENT d'un DELEGUE SUPPLEANT**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir voté,**

**DESIGNE, à la majorité des voix, Monsieur Serge LECLERCQ, délégué suppléant.**

**3 ANNULATION et REDUCTION de TITRES**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**

**DECIDE :**

1. L'annulation du titre n° 06/2013 émis au titre de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) pour un montant de 1 617 €,
2. De réduire d'un montant de 2 452,50 € le titre n° 07/2013 émis pour un montant de 6 129,50 €, ce dernier étant ainsi ramené à la somme de 3 677 €.

**PRECISE** que les écritures comptables nécessaires à l'application de cette décision figureront au budget de la commune de l'exercice 2018.

**4 PRET d'INSTRUMENTS de MUSIQUE à l'ECOLE de MUSIQUE**

Monsieur le Maire expose que la Commune dispose de plusieurs instruments de musique hérités de la Fanfare Municipale de COYE LA FORET. Il est proposé de prêter l'ensemble de ces instruments à l'école de musique qui devra en assurer la remise en état et assurer leur conservation.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de prêter, à titre gracieux, l'ensemble de ces instruments à l'Ecole de Musique « Les Très Riches Heures de la Thève ».

**PRECISE** qu'il s'agit d'un prêt avec remise des instruments en l'état. L'Ecole de Musique devant procéder, à sa charge, à la rénovation des instruments.

**CHARGE** Monsieur le Maire à établir et à signer avec l'Ecole de Musique une convention qui viendra officialiser cette décision.

**5 SE60 – GROUPEMENT d'ACHATS d'ELECTRICITE 2019 - 2021**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
PAR**

**1 Abstention : Mme DOMENECH  
23 « POUR »**

**AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SE60 pour :

- les tarifs C3 et C2 (puissance souscrite supérieur à 250 kVa) et C4 (puissance souscrite supérieur à 36 kVa)  
**ET**
- le tarif C5 (puissance souscrite inférieure à 36 kVa)

**ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande.

**PREND ACTE** que, dans l'hypothèse où les offres remises pour les sites au C5 (« tarif bleu ») seraient supérieures en prix à l'offre réglementée, le marché sera déclaré infructueux. Dans ce cas, chacun des membres conservera ses contrats au tarif C5 réglementé.

**AUTORISE** le Maire à donner mandat au SE60 pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

**AUTORISE** le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

**6 SUBVENTIONS – AUTORISATIONS à Monsieur le MAIRE d'EFFECTUER les DEMANDES**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) ET de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement public local) pour les projets suivants :

- Maison de santé pluridisciplinaire,
- Réhabilitation et extension du groupe scolaire des bruyères,
- Réhabilitation école du centre et Cœur de Ville.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, pour les projets ci-dessus, des subventions auprès du :

- Conseil Régional des Hauts de France,
- Conseil Départemental de l'Oise,
- Autres organismes.

**7 DEPLOIEMENT de l'OPERATION REZO POUCE**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Plan Climat et de la nouvelle Charte du Parc, le développement de l'écomobilité est un axe de travail prioritaire. Dans ce sens, l'autostop organisé, qui se situe entre la pratique du covoiturage (type blablacar) et la pratique de l'autostop classique apporte une solution de mobilité intéressante pour les trajets quotidiens des usagers.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
PAR  
1 Abstention : M. Pascal FONTAINE  
23 « POUR »**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'engagement avec le Parc Naturel Régional Oise Pays de France.

**CHARGE** Monsieur le Maire de désigner les personnes appelées à intervenir dans le cadre de cet engagement.

**8 RAPPORT d'ORIENTATION BUDGETAIRE – ROB 2018**

**Le Conseil Municipal,  
APRES AVOIR DEBATTU des ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES,  
A l'UNANIMITE,**

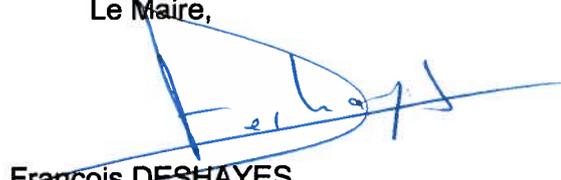
**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur les orientations générales du budget 2018, conformément à la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 30.

Fait à COYE LA FORET, le 20 Février 2018

Le Maire,



  
François DESHAYES